

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE
Séance du 21 septembre 2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
9 septembre 2021

Date d'affichage
9 septembre 2021

Objet de la Délibération
REDEVANCE SKI DE FOND : Instauration, tarifs 2021/2022

N°49.2021

L'an deux mil vingt et un, et le vingt et un septembre à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS. Michel GONNET. Roland JACOB. Sylvie MATHON. Elodie LEFEBVRE. Philippe SIONNET ;

Secrétaire de séance : Sylvie MATHON

*

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ainsi que les articles L.2333-81 à L.2333-83,

VU le Code du Tourisme et notamment ses articles L.342-27 à L.342-29 prévoyant le financement des pistes de ski de fond balisées et régulièrement entretenues,

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.2333-81 du CGCT prévoyant notamment : « Une redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin et destinés à favoriser la pratique de ces activités peut être instituée par délibération du conseil municipal de la commune dont le territoire supporte un tel site, ou de l'établissement de coopération intercommunale compétent, dès lors que le site comporte un ou plusieurs itinéraires balisés et des équipements d'accueil ainsi que, le cas échéant, d'autres aménagements spécifiques, et qu'il fait l'objet d'une maintenance régulière, notamment d'un damage adapté des itinéraires. Chaque année, une délibération fixe le montant de la redevance et les conditions de sa perception,

Monsieur le Président propose de fixer les tarifs de la redevance ski de fond pour la saison 2021/2022 :

- Voir tableau annexé à la présente délibération.

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an susdits.

Le Président,
Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR PREFECTURE
005-240500264-20210921-49_2021-DE Regu le 30/09/2021

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE LA GRAVE – VILLAR D'ARENE

ANNEXE A LA DELIBERATION N°49. 2021 TARIFS REDEVANCES SKI DE FOND 2021.2022

Intitulé du titre	Catégorie
Nordic Pass Adulte National (+ 16 ans) Après le 15/11/2021	210 €
Nordic Pass Adulte National Primeurs (+ 16 ans) Du 01/10 au 15/11/2021	180 €
Nordic Pass Jeune* National Après le 15/11/2021 (*6 à 16 ans révolu, prise en compte de l'âge le jour de l'achat du pass)	75 €
Nordic Pass Jeune* National Primeurs Du 01/10 au 15/11/2021 (*6 à 16 ans révolu, prise en compte de l'âge le jour de l'achat du pass)	65 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison (adulte) Après le 15/11/2021	155 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Super Primeur (adulte). Du 01/10 au 15/11/2021	109 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (adulte)	58 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (Jeune)	36 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (adulte – 2 personnes et plus)	48 € / pers
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (Jeune – 2 personnes et plus)	25 € / pers
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 1 personne (journée)	3 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 1 personne (semaine)	12 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 1 personne (saison)	35 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 2 personnes (journée)	5 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 2 personnes (semaine)	20 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – famille (journée)	6 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – famille (semaine)	24 €
Titres à validité locale	
Nordic Pass Saison Site Super Primeur (adulte) du 1/10 au 15/11/2021	67€
Nordic Pass Saison Site Plein tarif (adulte) Après le 15/11/2021	103€
Nordic Pass Journée (adulte)	12€
Nordic Pass Jeune (10 à 16 ans)	6€
Nordic Pass 3 heures (adulte)	10€
Nordic Pass Duo (pour 2 personnes)	20€
Nordic Pass Trio (3 personnes)	26.10€
Nordic Pass journée famille	24€
Carte RFID	1€
Gratuité moins de 10 ans	
Nordic Pass tribu (10 personnes)	100€
Nordic Pass 2 jours	22€
Nordic Pass 3 jours	30€

AR PREFECTURE

005-240500264-20210921-49_2021-DE
Regu le 30/09/2021